

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 10 DECEMBRE 2024**

**Délibération n° 037 - 2024**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS – Françoise ROUX – Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Bertrand BREVET – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés avec un pouvoir** : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Annie MIGNOT) – Mathilde VERNET (Pouvoir à Marie-Noëlle PRUDENT) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

**Membre absent** : Pascale CAVILLON - Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Pierre-Yves RAVIER.

**Membres présents à la séance** : 10  
**Membres excusés avec un pouvoir** : 5  
**Membre absent** : 4

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle PRUDENT

**OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23). Par délibération en date du 13 février 2024, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les règles annoncées dans la délibération, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

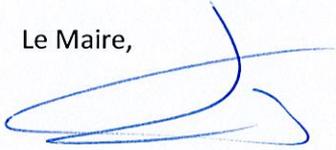
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé,**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

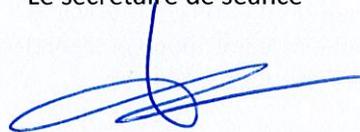
Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Marie-Noëlle PRUDENT

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.